Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213500721-20251211-202509130-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
COMMUNE DE CHÂTILLON EN VENDELAIS

2025-09-130

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 5 décembre 2025
Date d'affichage : 5 décembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 12
Pouvoir : 5
Votants : 17

L'an deux mille vingt-cinq, **le onze décembre,** à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUVEL, Maire.

Etaient présents (12) : Jean-Luc DUVEL, Gérard BEAUGENDRE, Christine FERARD, Jean-Yves GARDAN, Marie-Paule GILLOUARD, Arnaud VOISINNE, Claudie BENARD, Michèle PAQUET, Yohann CHANTREL, Maud PERREUL, Suzanne DOURDAIN MOREL, Pierre-Henri GASDON.

Étaient excusés (5) :
Fabienne GUILLOIS a donné pouvoir à Claudie BENARD
Miguel LOYARTE a donné pouvoir à Maud PERREUX
Bernard JACQUES a donné pouvoir à Marie-Paule GILLOUARD
Aurélie LEGROS a donné pouvoir à Christine FERARD
André LUCAS a donné pouvoir à Jean-Yves GARDAN

Étaient absents (2):
Pierre MATHIEU
Nicolas BOULÉ

Secrétaire de séance : Yohann CHANTREL a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION MISE À DISPOSITION DE DEUX AGENTS TECHNIQUES AU SMICTOM.

Christine FERARD explique que la Commune de Châtillon-en-Vendelais met deux agents techniques (deux Adjoints Techniques Principal 1ere classe) à disposition du SMICTOM à raison de 10 heures hebdomadaires par agent.
Le travail de ces deux agents est organisé par le SMICTOM dans les conditions suivantes :

Gardiennage de la déchetterie :
Accueil du public (18 heures) :

Lundi	de 14 h 00 à 18 h 00
Mercredi	de 9 h 00 à 12 h 00
Vendredi	de 14 h 00 à 18 h 00
Samedi	de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h 00

Gestion des enlèvements, travail administratif, entretien de la déchetterie : (2 heures)

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213500721-20251211-202509130-DE

Cette mise à disposition s'achève le 31 décembre 2025. Le SMICTOM ainsi que les deux agents sont favorables à la reconduction de cette mise à disposition pour une durée de deux ans à compter du 1er janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le renouvellement de cette convention de mise à disposition du SMICTOM de deux agents techniques (deux Adjoints Techniques Principal 1ère classe) à compter du 1er janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2028,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition ainsi que l'ensemble des documents y afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Luc DUVEL

